

| | |
|---|---|
| REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE Arrondissement de Muret Canton de Portet sur Garonne | PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PINS-JUSTARET |
|---|---|

| NOMBRE DE MEMBRES | | | SEANCE du 19 décembre 2016 |
|---|----------------|--|---|
| Afférents au Conseil <u>Municipal</u> | En exercice | Qui ont pris part à la <u>délibération</u> | L'an deux mille seize et le dix-neuf décembre à dix- neuf heures Le Conseil Municipal de la commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASETTA, Maire. |
| <u>27</u> | 27 | <u>27</u> | |
| Date de la convocation | | | |
| 12 décembre 2016 | | | |

Etaient présents

Mesdames PRADERE, VIANO, CADAUX-MARTY, VIOLTON, JUCHAULT, BAZILLOU, TALAZAC, MARTIN-RECUR.

Messieurs CASETTA, LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, STEFANI, BLOCH, BOST, SOUREN, ALBOUY, BOSCHATEL, BORDIER.

Procurations

M. Eyric CHARRON avait donné procuration à M. MORANDIN.

Mme Catherine SALES avait donné procuration à M. LECLERCQ.

Mme Nadège SOUTEIRAT avait donné procuration à M. SOUREN.

Mme Dominique DESPAUX avait donné procuration à Mme PRADERE.

Mme Marie-Ange CROUZET avait donné procuration à Mme VIANO.

M. Pascal BERTHOU avait donné procuration à M. BOST.

M. Daniel CASSOU-LENS avait donné procuration à M. BORDIER.

Mme Audrey TARDIEU avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR.

M. Claude BOST a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un troisième point à l'ordre du jour portant sur la modification des statuts du SDEHG. La demande est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 ayant été lu et adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2016-08-01**Représentation de la commune de Pins-Justaret à compter du 1^{er} janvier 2017
au nouveau conseil de la Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo »**

Arrivée de Monsieur ALBOUY à 19h15 avant le vote.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la communauté de communes Axe Sud et de la communauté de communes rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 déterminant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la nouvelle communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que pour la Commune de PINS-JUSTARET le nombre de sièges au conseil communautaire du futur EPCI ne change pas et que les conseillers actuels conservent leur mandat en application de l'article L 5211-6-2 du CGCT ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE que le nombre de sièges au conseil de la Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » à compter du 1^{er} janvier 2017 est inchangé et reste donc à deux sièges ;

CONFIRME qu'en application de l'article L 5211-6-2 du CGCT les conseillers communautaires actuels conservent leur mandat et par conséquent la Commune sera représentée par :

- **Monsieur Daniel LECLERCQ**
- **Madame Nicole CADAUX-MARTY**

HABILITE le Maire, ou à défaut son représentant, à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération qui sera transmise à M. le Sous-préfet de MURET et à M. le Président de la Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo ».

DELIBERATION N° 2016-08-02**AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE
DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE**

Monsieur le Maire indique qu'il a délivré le 30 septembre 2016 à la société PROMOLOGIS, représentée par M. RADEPONT, un permis de construire de 24 logements sociaux sur un terrain situé rue de la poste, cadastré section AS 276.

Le 21 novembre 2016, Mme Sophie MOURGUES et M. Christian JARNOT ont déposé auprès du Tribunal Administratif de Toulouse une requête en annulation de ce permis de construire n° 3142116Z0005.

Il sera proposé au Conseil d'autoriser le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Toulouse et de désigner Maître COURRECH à qui la défense des intérêts de la Commune sera confiée.

Où l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

DECIDE

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans l'affaire l'opposant à Mme MOURGUES et M. JARNOT.
- **de confier** la défense des intérêts de la Commune, au cabinet COURRECH.

En réponse à Madame Martin-Recur, Monsieur le Maire indique que le recours porte sur une partie du chemin qui donne accès à la Maison de Retraite. D'après les requérants, une partie serait privée.

Monsieur Duprat précise que les deux personnes qui déposent le recours constituent un même foyer.

Monsieur le Maire indique qu'il est normal que ces administrés usent de leurs droits et tiendra informée l'assemblée de l'issue de ce dossier, escomptant tout de même sur un terrain d'entente.

En effet, Monsieur Leclercq souligne les recours coûteux pour certaines communes, comme pour Labarthe (3000 €).

DELIBERATION N° 2016-08-03

**Modification des statuts du SDEHG
Délibération annulant et remplaçant la délibération
n° 2016-07-13 du 30 novembre 2016**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'erreur matérielle concerne l'oubli d'un nom dans les statuts joints à la première délibération SDEHG. En effet, le SDEHG ayant annulé et remplacé pour erreur matérielle la délibération n° 37 par la délibération n° 42, il convient donc d'annuler et de remplacer notre délibération n° 2016-07-13 du 30 novembre 2016 par la présente.

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 3 octobre 2016 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2016, a approuvé la modification de ses statuts,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération. Cette délibération annule et remplace, pour erreur matérielle, la délibération n° 2016-07-13 du 30 novembre 2016 transmise à la Sous-Préfecture le 5 décembre 2016.

QUESTIONS DIVERSES

SAGe

Monsieur le Maire fait passer à l'assemblée l'organigramme du Syndicat Saurune Ariège Garonne à effet du 1^{er} janvier 2017.

TRANSPORTS

Monsieur Stéfani rend compte à l'assemblée des éléments d'information en sa possession relatifs aux circuits de transport en précisant que c'est le résultat de plusieurs interventions faites en réunions, après l'annonce de certaines suppressions de lignes de transport.

Le bilan de ces interventions conduit à des demandes qui ont abouti majoritairement. En effet, à compter de septembre 2017, sur l'étoile muretaine 8 nouvelles lignes sont créées sur le bassin Muret/Portet.

Parmi les différents circuits, Monsieur Stéfani énonce les trois circuits correspondants aux demandes de Pins-Justaret satisfaites.

Seule la demande d'arrêt à hauteur de la maison « Pagès » n'a pu aboutir. A noter toutefois que des arrêts sont prévus à proximité, avenue de Roquettes et sur la place René Loubet.

Monsieur Stéfani souligne également qu'il n'est plus nécessaire de réserver ces navettes par anticipation.

Elles fonctionneront du lundi au Vendredi, toutes les demi-heures matin et soir ainsi que deux allers-retours à la mi-journée.

Concernant la ligne SNCF, Monsieur Stéfani annonce la suppression, dans le sens Toulouse > Foix, de deux allers pour la période du 11 décembre au 1^{er} juillet 2017.

Madame Bazillou ayant pu constater également des suppressions le soir, Monsieur le Maire indique que des précisions seront demandées mais souligne toutefois des améliorations.

Monsieur Bordier précise par ailleurs que des travaux sur la ligne Pau – Empalot impactent vraisemblablement ces dysfonctionnements.

ZAC DES PYRENEES

Monsieur LECLERCQ expose à l'assemblée le projet de la ZAC des Pyrénées.

Le projet se définit en trois zones : ludique, commerciale et économique. Elles pourraient voir le jour, en 2018, sous réserve de recours.

Le projet global apporterait au Muretain Agglo environ 26 millions d'euros générés notamment par la vente des terrains et permettrait la création d'environ 1500 emplois.

IMPASSE DU GRAND VIGNE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de venir voir le plan d'aménagement de l'impasse du grand vigné, préalablement examiné en commission des travaux, présenté et commenté par Monsieur Morandin.

A dix-neuf heures cinquante minutes, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

| Liste des Délibérations | |
|--------------------------------|---|
| Délibération n°2016-08-01 | Représentation de la commune au nouveau conseil communautaire de la future communauté d'agglomération au 1 ^{er} janvier 2017 |
| Délibération n°2016-08-02 | Autorisation au Maire d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Toulouse |
| Délibération n°2016-08-03 | Modification des statuts du SDEHG – délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2016-07-13 du 30 novembre 2016 |

ARRONDISSEMENT DE MURET
Canton de Portet sur Garonne

Département
de la Haute-Garonne

COMMUNE DE PINS-JUSTARET
SEANCE du 19 décembre 2016

Délibérations n° 2016-08-01 à 2016-08-03

| ELUS | Signature | ELUS | Signature |
|---|-----------|--|-----------|
| CASSETTA Jean-Baptiste | | PRADERE Nicole | |
| LECLERCQ Daniel | | VIANO Gisèle | |
| MORANDIN Robert | | CADAUX MARTY Nicole | |
| DUPRAT Jean-Pierre | | VIOLTON Michèle | |
| CHARRON Eyric <u>Procuration à M. Morandin</u> | | SALES Catherine <u>Procuration à M. Leclercq</u> | |
| STEFANI François | | JUCHAULT Ghislaine | |
| BLOCH Jean-Pierre | | SOUTEIRAT Nadège <u>Procuration à M. Souren</u> | |
| BOST Claude | | BAZILLOU Mariline | |
| SOUREN Paul | | DESPAUX Dominique <u>Procuration à Mme Pradère</u> | |
| ALBOUY Stéphane | | CROUZET Marie-Angèle <u>Procuration à Mme Viano</u> | |
| BOSCHATEL William | | TALAZAC Monique | |
| BERTHOU Pascal <u>Procuration à M. Bost</u> | | CASSOU-LENS Daniel <u>Procuration à M. Bordier</u> | |
| MARTIN-RECUR Stéphanie | | BORDIER Dominique | |
| TARDIEU Audrey <u>Procuration à Mme Martin-Recur</u> | | | |